



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

jeunes

Question écrite n° 220

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'insertion professionnelle des jeunes ayant suivi une formation en contrat d'apprentissage. Il souhaiterait savoir si une enquête récente a été menée au plan national sur le devenir des apprentis à l'issue de leur formation par alternance. Il désirerait en connaître les résultats et les renseignements dans le domaine de l'insertion des jeunes dans la vie active.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'insertion professionnelle des apprentis. Les éléments statistiques disponibles sur l'insertion professionnelle des apprentis sont fournis par la direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mesurée au 1er février 1994, 7 mois après la sortie du système de formation, la répartition des apprentis entre les différentes situations possibles au regard de l'activité était la suivante : emploi 39,1 % , service national 19,7 % , inactivité 6,7 % , chômage 34,5 % , total 100 %. Ces données vont prochainement être actualisées par le ministère de l'éducation nationale. Il convient de plus de souligner : que les taux d'accès à l'emploi des apprentis sont égaux ou supérieurs à ceux des jeunes ayant acquis la même qualification dans le cadre scolaire ; que leur insertion est également plus rapide, comme le montre le tableau suivant : (Voir tableau dans J.O. correspondant)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 220

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 12 janvier 1998

Question publiée le : 23 juin 1997, page 2197

Réponse publiée le : 19 janvier 1998, page 300